



Direction de la Culture et
de la Jeunesse

E9

Séance publique du mercredi 16 novembre 2022

Convoqué le jeudi 10 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE (départ à 21h35), Isabelle MASSARD, Ouchen BELKACEM, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Ibrahima DIALLO

Etaient représentés :

Phillipe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUE), Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOËL), Véronique DESMETTRE (représentée par Mohamed GRICHI), Mohammed DDANI (représenté par Isabelle MASSARD), Fabienne MOREAU (représentée par Eloi SIMON), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), M'Hamed BINAKDANE (représenté par Yasmina ATTAFF), Aurélie REMACLE (représentée par Carole LAFON), Sinan KARAKUS (représenté par Ibrahima DIALLO), Elsa FAUCILLON (représentée par Anne Laure PEREZ)

Absents excusés :

Richard MERRA, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine et le Cinéma Le REX de Châtenay-Malabry pour l'opération "École et Cinéma" saison 2022/2023

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, pris en ses articles L1111-1, L1111-2, L1111-4, L1412-1, L2221-1 et ainsi que les articles R2221-1 à R2221-14 et les articles R2221-63 R2221-94,

Considérant que par la délibération E4 du 27 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé la municipalisation de la gestion du Cinéma Jean Vigo,

Considérant que par la délibération E9 du mercredi 26 juin 2013, le Conseil Municipal a créé une régie dotée de la seule autonomie financière de la gestion du Cinéma Jean Vigo,

Considérant que le Cinéma Jean Vigo participe annuellement à l'opération « École et Cinéma » née de l'initiative conjointe de l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine et du Cinéma Le REX de Châtenay-Malabry,

Considérant que cette opération vise à offrir un accès au patrimoine cinématographique au plus grand nombre d'écoliers de grande section de l'école maternelle à la fin de l'école élémentaire et à ses enseignants,

Considérant qu'à ce titre, le prix des places de cinéma sera fixé à hauteur de 2.00 € minimum et de 2,50 € maximum,

Considérant que pour la saison 2021/2022, le Cinéma Jean Vigo a totalisé 10 248 entrées au titre de l'opération « Ecole et Cinéma »,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise le Maire à signer la convention de Partenariat pour l'opération « École et Cinéma » 2022/2023.

Article 2 : La recette résultant de l'opération « Ecole et Cinéma » sera imputée sur le chapitre 70, nature 70688 du budget annexe du cinéma Jean Vigo.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 21/11/22

Affiché le 22/11/22

Exécutoire le 22/11/22

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 21 novembre 2022